

CONSEIL SYNDICAL
Résidence Marivaux Grand Parc
18 rue des 9 soleils
19 à 23 rue Marivaux
63000 Clermont-Ferrand

Monsieur Thierry BALIZET
Directeur de l'Agence NEXITY LAMY
52 avenue Julien
63000 CLERMONT FERRAND

Objet : Compte procédure Marivaux Grand Parc
Lettre recommandée avec AR
Clermont Ferrand,
N° 1A 191 142 7113 8

Le 3 mai 2024

Monsieur Le Directeur,

Vous venez de prendre la direction de l'agence LAMY anciennement NEXITY. Aussi, en tant que membres du Conseil Syndical de la copropriété Marivaux Grand Parc, nous venons vous faire part des difficultés que nous rencontrons depuis deux ans, au sujet de la gestion opaque des comptes d'une procédure intentée à l'encontre de la SCI MARIVAUX GRAND PARC, votée en AG le 14/05/2009 et clôturée juridiquement le 29/09/2017.

En effet les comptes ne sont toujours pas définitivement soldés. Le dossier est, semble-t-il, complexe pour votre agence. Nous avons déjà adressé le 20 mars 2024, un dossier en recommandé avec accusé de réception à l'agence Nexity de Clermont-Ferrand et un au siège à Paris.

Depuis ces envois, aucune réponse à nos interrogations, aucune demande de prise de contact ne nous sont parvenues.

Le 12 avril, M. Kaïs, gestionnaire de notre copropriété, nous envoyait un mail contenant une partie des documents comptables de l'année 2023 et accessoirement une phrase succincte nous annonçant au sujet de la procédure « qu'il allait revenir vers nous dans les plus brefs délais ». Nous n'avons toujours pas eu de réponse à ce jour.

Nous sommes sidérés par le manque de considération dont l'agence Nexity fait preuve vis-à-vis du conseil syndical et de l'ensemble des copropriétaires.

Devons-nous vous rappeler le coût des prestations réglées à votre agence pour la gestion de la copropriété ?

L'inertie de l'équipe de l'agence face à cette situation et tous nos efforts vains déployés pour obtenir des comptes de procédure clairs justes et précis, nous amènent à penser que vos services sont dans l'incapacité de fournir l'ensemble des éléments de preuves nécessaires à l'acceptation d'un paiement complémentaire relatif à ce dossier qui a été validé comme soldé lors de la dernière assemblée générale.

Sans réponse à ce jour de votre part, nous sommes donc contraints de considérer que la procédure est maintenant close et les comptes définitivement soldés. Nous refusons tout nouvel appel de fond à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur Le Directeur, les salutations du Conseil syndical

P/O Le Conseil Syndical

En annexes, vous trouverez le double des courriers envoyés en LRAR contenant les lettres, les mails échangés avec M. Kaïs depuis août 2023, les comptes rendus de deux réunions et le dernier mail de M. Kaïs du 12 avril 2024.